



savoir qu'ils ont renoncé à leur droit de fief sur la troisième part de la dime de Deile (Ell) en faveur de Henri de Thiefort qui leur a donné un autre immeuble à tenir de lui; Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg approuve cet échange.

La même année, in die beate Cecilie Virginis (22 nov.) Henri, écuyer de Deyfort et Ponsette sa femme, font savoir qu'ils ont vendu leur dime de Dele (Ell) avec dépendances aux religieuses de Mariendal pour 140 livres tournois.

L'official de Gérard de Virnembourg, archidiacre de l'église de Ste. Agathe de Longuyon, déclare que Nicolas, fils de Werner de Tuntingen, chapelain du couvent de Mariendal, lui a présenté une lettre datée de la cinquième férie après celui de l'année 1339 par laquelle Félicitas, abbesse et tout le couvent de Mariendal révoquent la procuration donnée par eux à Isamberd de Tremerayo, notaire de la cour de Trèves, pour suivre un litige relatif à l'église d'Ell, entre Jean, vicaire au dit Ell d'une part et Guillaume d'Arlon, prêtre présenté par le dit couvent et maintenant défunt.

En 1344 Jean d'Ell assista au siège des nobles au serment y rendu par Guillaume d'Orley, héritier de la dame de Heinsberg, fille du seigneur de Beaufort. Ce Jean, seigneur d'Ell, a été prévôt de Luxembourg et en cette qualité nous le voyons figurer dans un grand nombre de documents.

Dans les notices sur Colpach, nous avons observé que Jean de Colpach, seigneur d'Ell, écuyer du siège des nobles, prévôt d'Arlon, vivait vers la même époque que Jean, seigneur d'Ell, prévôt à Luxembourg; il ne me reste qu'à signaler la circonstance extraordinaire, qu'en 1357 il y avait un seigneur de Colpach, qui était copropriétaire du château d'Ell et que 500 ans après Mr. le baron de Marches de Colpach est devenu propriétaire unique du domaine d'Ell.

Le 10 novembre 1388 Thillman, cellerier et échevin à Arlon, et Ysabel, sa femme, déclarent détenir par forme d'engagère de sire Jean, seigneur de Girs et de Heistorf, de Jeannette, sa femme et de ses fils Gilkin et Cleischin, un cens annuel de 50 francs de France en or, pour leur avoir prêté une somme de 609 frs., le dit cens à lever dans la mairie de Girs, dans celles de Pallen et d'Ell; ils permettent le rachat de ces rentes; témoin: Johan von Colpach, seigneur d'Ell.

Ce Jean d'Ell, prévôt de Luxembourg, figurait dans les actes les plus importants qui eurent lieu; le 21 janvier 1357 il fut avec d'autres seigneurs arbitre entre le duc Wenceslas et Boëmond, archevêque de Trèves, comme il est constaté par un document en allemand de quatre pages et demie in folio des archives du gouvernement: